

École l'Arbrisseau Centre de services scolaire des Découvreurs

Conseil d'établissement Procès-Verbal Séance du 24 avril 2024

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'école l'Arbrisseau, tenue au salon du personnel de de l'école l'Arbrisseau, le mercredi 24 avril 2024, à 19h00.

Étaient présents:

Marie-Hélène Dancause

Trésorière Parent

Dominique Jobin-Chamberland

Vice-présidente Parent

Catherine Lizotte

Parent

Clémence Morin

Présidente

Représentante au Comité de parents du CSS des Découvreurs Parent

Anne-Julie Poirier

Représentant-substitut au Comité de parents du CSS des Découvreurs Parent Steve Hamel

Représentant du service de garde

Chantal Landry

Représentante du personnel de soutien

Johanne Lemelin

Représentante du personnel enseignant (titulaires)

Agnieszka Matyjasiak

Représentante du personnel enseignant (spécialistes)

Aude Bourdon

Représentante-de la communauté

David Martel

Directeur

Clode Laliberté

Secrétaire



1.1 Mot de bienvenue – Vérification du quorum

Clémence Morin fait la vérification du quorum. L'ouverture de la séance se fait à 19h00.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Clémence Morin fait la lecture de l'ordre du jour. Steve Hamel demande de retirer le point 7.2 Document d'information générale concernant les règles de fonctionnement, puisque nous sommes en attente d'informations du CSS et du ministère de l'éducation pour compléter le document.

	Il est proposé par Dominique Jobin-Chamberland et appuyé par Steve Hamel, d'adopter
C.E. 2023/24-04-24-49	l'ordre du jour modifié, tel que présenté.
	Adopté à l'unanimité.

1.3 Approbation du procès-verbal et des résolutions écrites pour les séances suivantes :

1.3.1. Séance du 31 janvier 2024

Une modification est demandée dans le procès-verbal du 31 janvier 2024 concernant la résolution en annexe.

1.3.2. Séance spéciale – Résolution écrite du 2024-04-04 (Activités Finissants 2024)
Dépôt des documents en annexe (Numéros de résolutions *C.E. 2023/24-04-04-47* et *C.E. 2023/24-04-04-48*).

C.E. 2023/24-04-24-50	Il est proposé par Agnieszka Matyjasiak et appuyé par Marie-Hélène Dancause d'adopter le procès-verbal avec corrections/modifications (1.3.1.) ainsi que de déposer en annexe
C.E. 2023/24-04-24-50	les documents de la Résolution écrite du 2024-04-04 (1.3.2.). Adopté à l'unanimité.

1.4 Suivi du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024

- **Photo scolaire**: Belco sera le fournisseur, la photo scolaire sera prise le 26 septembre prochain.
- Dictée PGL: La dictée PGL a rapportée une somme de 5334\$ la moitié de cette somme sera remit au projet école soit un montant de 2667\$.
- **Journée Porte ton Pyj :** une somme de 2190\$ a été ramassée et sera versée dans le cadre de l'événement *Découvreurs à la course*.
- **Activité des finissants :** 2 réponses sont manquantes à ce jour. Pour l'ensemble des réponses reçues, la proposition est approuvée à 100%.

2. Intervention du public

Aucune intervention du public.

3. Grille-matières – Année scolaire 2024-2025

Un nouveau programme CCQ (Culture et citoyenneté québécoise), qui notamment inclut le contenu d'éducation à la sexualité, sera intégrée à la grille-matières à raison de 2 périodes par cycles, tel que recommandé par le centre de services scolaire. L'équipe école a pu dégager une certaine marge de manœuvre en tenant compte du cadre du régime pédagogique. La proposition a été accepté par l'équipe-école et les enseignants.

Notons que pour l'intégration dans la planification de l'horaire des élèves de 6^e année, des discussions supplémentaires ont eu lieu en raison du programme d'anglais intensif, conséquemment du partage des périodes et des matières dont 2 enseignants sont en charge ensemble.

Question des membres : Qu'en est-il de la possibilité qui existait pour un parent de refuser que les contenus d'éducation à la sexualité puisque maintenant cela est intégré dans CCQ? De ce que nous en savons pour le moment, il n'y aura aucune possibilité de faire une demande de refus puisque le contenu sexualité devient partie intégrante d'un cours du régime pédagogique.

C.E. 2023/24-04-24-51	Il est proposé par Marie-Hélène Dancause et appuyé par Dominique Jobin-Chamberland
C.E. 2023/24-04-24-51	Adopté à l'unanimité.

4. Code de vie 2024-2025

David Martel informe les membres que le document *Code de vie scolaire* doit être révisé annuellement tel que l'indique la fiche de formation obligatoire. Il présente le nouveau code vie pour l'année 2024-2025, celui-ci a été refait et contient maintenant des informations plus précises et un contenu bonifié.

- David Martel informe le CÉ que l'utilisation des termes « manquement mineur » et « manquement majeur » est encadrée. Précisions que le nouveau code de vie intègre une section qui explique et définit plus en détail les termes en plus des cibles qui sont utilisées à travers le document.
- Les documents *Code de vie scolaire* et *Plan de lutte* (que nous réviserons à la prochaine séance), seront présentés ensemble aux personnes et aux élèves à l'automne. Nous constatons qu'il y a plus de chicanes ou conflits que de l'intimidation (selon la définition officielle). Notons que lorsqu'il y a de l'intimidation ou un conflit, un manquement est appliqué et un travail est amorcé avec les élèves concernés accompagnés des intervenants associés à leurs niveau scolaire. L'encadrement inclut des gestes réparateurs.
- Le terme « suspendu » est maintenant retiré. Au primaire, nous favorisons le travail conjoint des intervenants de l'école (TES, enseignants, éducateurs du SdG), direction), des parents et de l'élève. La possibilité de suspendre un élève (suspension à la maison) demeure lorsqu'il y a geste(s) de violence majeure.
- Des mesures d'aide supplémentaires (intervenants auprès de l'élève) ont été ajoutées.
- Nous avons ajouté des termes plus clairs pour l'ensemble des utilisateurs du code de vie de vie et également bonifié les explications autour de termes déjà utilisés (i.e. : conséquences logiques).
- Une feuille de route par élève sera conservée pour l'année scolaire en cours. Les responsables pourront y inscrire leurs notes, les manquements et les interventions effectuées auprès de l'élève en question.
- Le code vestimentaire demeure tel quel.
- Les mesures de sécurités seront revues et discutées à la prochaine rencontre du conseil d'établissement en lien avec la présentation du Plan de lutte.
- Une modification a été faite concernant le chuchotement et la demande du silence. Le silence sera demandé aux élèves lors de leur retour en classe et le chuchotement sera lui conseillé pour aller vers la récréation, le soir et les autres moments où il n'y aura pas de présence d'élève au travail dans les classes.
- David Martel spécifie que tout objet personnel n'est pas permis à l'école, sauf lors d'activité spéciale. Il informe le conseil d'établissement que les montres intelligentes seront permises jusqu'à avis contraire (soit abus de l'élève).

Depuis 2018, l'école a connu une hausse de 30% de sa clientèle-élèves à l'école, il est donc primordial que les valeurs, les règles soient claires et précises pour tous les membres du personnel.

Il sera important d'informer les parents en début d'année scolaire (et peut-être inclure des rappels au fil de l'année) puisque plusieurs documents officiels de l'école ont modifiés en 2023-2024. Les parents de tous les élèves devront y porter une attention particulière et en comprendre les précisions. Un membre suggère que le sujet soit abordé lors des rencontres parents-enseignants en début d'année scolaire.

Aude Bourbon soulève un point concernant la remise de manquement mineur et majeur. Avec l'arrivée d'élèves de plusieurs cultures différentes, elle aimerait sensibiliser le personnel quant aux expressions parfois n'ont pas la même signification pour des élèves d'autres origines. Le personnel devrait ainsi prendre le temps de clarifier avec l'élève sa compréhension dans l'utilisation d'un terme ou d'une expression qui est jugée problématique, avant de remettre un manquement.

Marie-Hélène Dancause se questionne si les livres de la maison seront toujours permis à l'école. La direction pense que oui, puisque cela peut être considéré comme un document d'apprentissage.

	Il est proposé par Steve Hamel et appuyé par Agnieszka Matyjasiak, d'adopter le <i>Code de</i>
C.E. 2023/24-04-24-52	vie scolaire 2024-2025, tels que présenté.
	Adopté à l'unanimité.

5. Consultation CSS des Découvreurs – Critères de sélection d'un poste de direction d'établissement

Suivant les suggestions de Aude Bourdon et de Steve Hamel, Clémence Morin demande aux membres s'ils préfèrent dans l'ensemble, remettre individuellement leurs réponses au questionnaire. Les membres se prononcent majoritairement pour les réponses individuelles.

Clémence Morin fait donc la proposition que chaque membre du CÉ remplisse le formulaire individuellement et envoie les réponses par courriel. Clémence Morin procèdera à la compilation et à l'envoi du formulaire au CSS.

C.E. 2023/24-04-24-53	Il est proposé par Anne-Julie Poirier et appuyé par Marie-Hélène Dancause, de transmettre au CSS des Découvreurs, par voie de résolution, le résultat de la consultation
	sur les <i>Critères de sélection d'un poste de direction d'établissement,</i> tel que proposé. Résolu à l'unanimité.

6. Demande d'approbation de changement à l'horaire – journée familiarisation préscolaire

David Martel recommande 2 journées d'accueils pour les élèves du préscolaire soit : <

- 29 mai 2024 : Futurs élèves du préscolaire 5 ans.
- Date à confirmer : Futurs élèves du préscolaire 4 ans.

Le SDG prendra en charge les élèves pendant les périodes ci-dessus et cela sans frais supplémentaire pour ces journées.

	Il est proposé par Dominique Jobin-Chamberland et appuyé par Agnieszka Matyjasiak,
C.E. 2023/24-04-24-54	d'approuver les 2 journées d'accueils.
	Approuvé à l'unanimité.



7.1 Amplitude et calendrier d'ouverture

Steve Hamel informe les membres du CÉ sur le sujet de l'amplitude d'ouverture du SdG:

- Le SDG ouvre actuellement ses portes de 7h15 à 18h00.
- Il constate qu'il y a environ 7 à 10 élèves qui sont à la porte avant l'heure d'ouverture et sans surveillance parentale.
- David Martel et Steve Hamel ont déjà informé certains parents, pour qui cela semblent devenir une habitude, qu'il serait possible de faire une demande pour que le SdG ouvre à 7h00 si cela est un besoin pour leur famille. Jusqu'à maintenant, aucune demande écrite ou verbale n'a été reçue ou déposée.

Steve Hamel informe les membres du CÉ sur le sujet du calendrier d'ouverture du SdG:

- Selon le cadre en vigueur, un service de garde peut offrir des services lors des journées hors calendrier, s'il reçoit à cet effet, une demande de parents.
- L'estimation du coût pour une telle journée serait d'environ 45\$.
- Jusqu'à maintenant, aucune demande n'a été reçue pour des journées hors calendrier.
- David Martel précise qu'en respect des nouvelles conventions collectives, l'école doit fournir 2 journées de préparation en début d'année scolaire. Le CSS des Découvreurs propose ainsi que :
 - o Journée 1 : Les employés du SdG fasse leur entrée le 22 août 2024 prochain (journée d'accueil du personnel SdG)
 - o Journée 2 : Pour permettre d'offrir le SdG aux élèves, la seconde journée de préparation sera intégrée à l'horaire de travail et vécue en alternance (certains éducateurs seront en journée de préparation et d'autres en présence élèves). Ainsi, le 23 août 2024 sera une journée pédagogique où le SdG sera ouvert.

7.2 Document d'information générale concernant les règles de fonctionnement

Point reporté à la prochaine séance du CÉ. L'ordre du jour a été modifié en début de séance.

* Attention : Séquence ajustée des numéros à l'ordre du jour.

7.2 Sorties lors des journées pédagogiques

Steve Hamel souhaite consulter le CÉ quant à la possibilité d'ajouter des sorties extérieures pendant les journées pédagogiques. Il propose au CÉ les sorties suivantes pour 2024-2025 :

25 octobre 2024: Proposition à venir.

14 novembre 2024 : Musée de la Civilisation. 6 février 2025 : Centre de glisse de St-Raymond.

28 mars 2025: PEPS - Baignade.

16 mai 2025 : Laser Tag (sous réserve de la validation de l'âge d'entrée requis).

Notons que le coût en transport pour les sorties a explosé dans les dernières années et rendent ainsi les sorties plus onéreuses.

La plus récente sortie (Récré O Fun) a reçu un nombre important d'inscriptions.

C.E. 2023/24-04-24-55	Il est proposé par Dominique Jobin-Chamberland et appuyé par Anne-Julie Poirier, d'adopter la proposition de Calendrier et amplitude d'ouverture 2024-2025 pour le service de garde, tel que présenté.
	Adopté à l'unanimité.

C.E. 2023/24-04-24-56
Il est proposé par Dominique Jobin-Chamberland et appuyé par Anne-Julie Poirier, de convenir favorablement, par voie de résolution, de la proposition d'offrir 4 à 5 sorties extérieures lors des journées pédagogiques du calendrier 2024-2025.

Résolu à l'unanimité.

8. Semaine de l'engagement parental -FCPQ

Clémence Morin et les membres du CÉ souhaitent souligner l'apport d'un groupe de parents de l'École l'Arbrisseau dans le cadre de la Semaine de l'engagement parental (FCPQ) 2024 : Les parents bénévoles et les entraîneurs-parents du Basketball des Spartiates.

L'an dernier, un événement reconnaissance a été organisé et a été très apprécié des bénévoles. Le CÉ aimerait organiser le même type d'événement. Un moment opportun pourrait être un 6@7 avant le prochain CÉ ou encore lié à un prochain événement de la fondation. La confirmation d'une date est à venir. Un courriel sera éventuellement transmis aux parents pour les inviter et confirmer leur présence à l'événement reconnaissance.

	Il est proposé par Catherine Lizotte et appuyé par Chantal Landry, de participer, par voie
C.E. 2023/24-04-24-57	de résolution, à la Semaine de l'engagement parental (FCPQ) 2024, tel que présenté.
	Résolu à l'unanimité.

9. Ville de Québec, Stratégie de sécurité routière 2020-2024 – Subventions 2024

La Ville de Québec a confirmé l'octroi de la subvention de 3000\$, liée au projet déposé en novembre 2023 « À l'Arbrisseau, nous sommes tous des ambassadeurs du transport actif! ». Le Conseil de quartier, co-demandeur, n'a pas encore confirmé l'octroi de la subvention de son côté (500\$ à confirmer).

La description complète du projet, qui a été déposée au procès-verbal de novembre 2023, contient notamment ces éléments :

- Rassembler le matériel pédagogique à l'attention des enseignants (pour diffusion en classe).
- Cartons pour création d'affiches en classe par les élèves.
- Création d'un « photo-booth » pour immortaliser l'arrivée des élèves lors des 3 journées sur la sécurité routière.
- Achat de brassards (avec inscription personnalisée)
 - La taille des brassards a été validé par essayage avec des élèves.
 - o La couleur choisie : vert (pour rappeler l'Arbrisseau).
 - David Martel sera chargé de la commande des brassards en tenant compte du nombre d'inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025 et du personnel de l'équipe-école.

Clémence Morin propose la formation d'un comité pour effectuer l'ensemble de la préparation et des activités pour ce projet. Marie-Hélène Dancause et Anne-Julie proposent leur soutien.



La Semaine québécoise de la garde scolaire a lieu du 13 au 17 mai 2024. Ce sera l'occasion de plusieurs activités organisées pour les élèves et pour le personnel.

Chantal Landry transmet l'information du déroulement et des activités du 13 au 17 mai 2024 :

- Lundi 13 mai : Mon éducatrice un ATOUT (Activité partage en dyade; Exposition des affiches des éducateurs, Boîtes personnalisées de reconnaissances où élèves, parents, personnel de l'école peuvent inscrire un mémo)
- Mardi 14 mai : Les grands partent à la rencontre des petits (Animations inter-groupes)
- Mercredi 15 mai : Déjeuner-reconnaissance au salon du personnel
- Jeudi 16 mai : Pique-nique à l'extérieur avec ambiance de fête (Parents et personnel de l'école invités; Dessert spécial Brise-Glace, camion de crème glacée)
- Vendredi 17 mai : Journée pédagogique Spectacle Magie Burlesque

11. Organisation scolaire 2024-2025

David Martel informe que la période d'organisation scolaire aura lieu à partir du 9 mai prochain.

Pour l'instant :

- Nous conservons les 2 classes de maternelle 4 ans sans toutefois connaître le nombre précis d'élèves.
- Il y aura 3 groupes de maternelle 5 ans. Notons que 4 élèves de maternelles accueillis en cours d'année, retournent dans l'école attachée à leur aire de desserte.
- Il demeure une possibilité que certains élèves, tous niveaux confondus, doivent retourner à l'école attachée à leur aire de desserte.

La date limite d'inscription scolaire est le 18 juin 2024. D'ici là, aucune certitude n'est transmise aux parents quant à l'école que fréquentera leur enfant.

Pour permettre la création d'une nouvelle classe de 5^e année, le SDG cédera un local. David Martel et Steve Hamel analyseront en collaboration les possibilités pour ce local et son emplacement.

Clémence Morin partage avec le CÉ, son appréciation de la transparence de David Martel dans ce dossier toujours délicat.

12. Classe extérieure

Marie-Hélene Dancause propose un suivi à effectuer par la direction, avec l'équipe-école quant à l'utilisation de la classe extérieure (inauguration en août 2022). Il serait intéressant d'amener une discussion avec les enseignants pour que la classe extérieure soit utilisée (plus qu'elle ne l'est actuellement) durant les périodes de classe. Notons qu'un investissement majeur a été fait pour permettre à l'Arbrisseau d'avoir une classe extérieure et que par l'entremise de la Fondation, ce sont en partie des parents qui ont contribué, à cette belle réalisation.

- David Martel a reçu favorablement une proposition de livre faite par Marie-Hélène Dancause (Primaire en plein air) et celui-ci acheté et rendu disponible pour lecture au personnel enseignant et SdG.
- Une formation pourrait être conseillée au personnel pour mieux les outiller dans leur préparation de visite à la classe extérieure.
- Comment pourrait-on inscrire l'utilisation de la classe extérieure dans l'horaire-cycle des enseignants? Comment les inciter à l'utiliser?

Plusieurs classes extérieures sont maintenant apparues dans les cours des écoles des Découvreurs. Comment ce nouvel espace est-il utilisé/intégré dans les autres écoles? David Martel fera une vérification auprès des autres écoles pour connaître leurs méthodes d'utilisation (ou pas) et voir à trouver des moyens pour faire une relance de la classe.



13.1 Rapport de la représentante du Service de garde

L'ensemble des éléments ont été traités dans des points précédents. Pas d'information supplémentaire.

13.2 Rapport du représentant au Comité de parents

Clémence Morin rappelle qu'il n'aura pas d'élection cette année (pour les postes parents au Conseil d'administration du CSS), les mandats étant de 3 ans, les personnes en place poursuivent leurs mandats. Toutefois, à l'automne prochain, il sera important de transmettre l'information aux parents de la séquence d'élection (Siège parent au CÉ > Représentant au Comité de parents > Élection pour le District #3 : Secteur Centre-Ouest > Membre-parent au CA du CSS) pour que des parents intéressés à ce type de fonction soient informés correctement.

Le CP pouvait lui aussi nommer un parent dans le cadre de la *Semaine de l'engagement parental (FCPQ)*, et il a choisit Martin Corbeil, président du CÉ de l'École des Pionniers et Vice-président du CA.

13.3 Rapport de la présidence, correspondance reçue et trésorerie

David Martel et Clémence Morin regarderont ensemble le budget résiduel du CÉ en vue de la dernière séance.

13.4 Rapport de la direction

- Hausse de coûts Entretien ménager : David Martel informe le CÉ que l'école a connu une hausse de près de 50% des coûts liés à l'achat et l'utilisation de matériel à usage unique (papier brun, mouchoirs, papier de toilette, gants, produits nettoyants). Il portera cette information à tout le personnel de l'école pour sensibiliser le personnel et les élèves à leur utilisation de ces articles.
- Parascolaire : Pour la première réalisation d'une session organisée à l'interne pour le parascolaire à l'hiver 2024, il y a eu 190 inscriptions. Il est fort probable que le parascolaire sera de retour l'an prochain. Reste toutefois à déterminer si ce sera les mêmes activités ou des nouvelles propositions.

- Trottibus : L'intention est toujours de redémarrer le projet. Noémie Stuelsatz-Girard s'est proposée dans les dernières années pour mener la reprise. Une relance est envisagée pour l'année scolaire 2024-2025.

14. Autres sujets : Ajout d'activités éducatives

David Martel mentionne qu'un budget de 6800\$ est toujours accessible pour des sorties en milieu culturel. Une relance a été faite au personnel.

- Les élèves de 2^e année iront à l'Aquarium de Québec le 18 juin.
- Les élèves de 4^e année feront une sortie au Musée de la Civilisation et à la Place Royale le 28 mai (l'aide d'éducateurs du SdG sera sollicitée).
- Les élèves du préscolaire 5 ans feront une visite également une visite à l'Aquarium de Québec le 17 juin.

15. Fermeture

15.1 Date de la prochaine rencontre

David Martel propose de modifier la date de la prochaine rencontre au mercredi 12 juin 2024. Cela permettre de s'assurer que l'ensemble des documents soient disponibles pour décision.

Tel que mentionné précédemment, il y aura un suivi pour une éventuelle invitation à une 6@7 de reconnaissance juste avant la prochaine rencontre du CÉ.

La publication de modification officielle de la date du prochain CÉ sera transmise dans le prochain l'Infoparents et ainsi que sur le site web de l'école.

	Il est proposé par Clémence Morin appuyé par Aude Bourdon, d'adopter la modification
C.E. 2023/24-04-24-59	de la date de la prochaine séance du CÉ au mercredi 12 juin 2024.
	Adopté à l'unanimité.

15.2 Levée de la réunion

La réunion est levée à 21h15.

	Il est proposé par Catherine Lizotte appuyé par Agnieszka Matyjasiak, par voie de
C.E. 2023/24-04-24-60	résolution, de lever la séance.
	Résolu à l'unanimité.

Clémence Morin

Présidente, Conseil d'établissement

David Martel

Directrice

** LA VERSION PDF POUR PUBLICATION OFFICIELLE DOIT INCLURE LES DOCUMENTS DE L'ANNEXE 1 :

1.3.1. Séance spéciale – Résolution écrite du 2024-04-04 (Activités Finissants 2024)
Dépôt des documents en annexe (Numéros de résolutions *C.E. 2023/24-04-04-47* et *C.E. 2023/24-04-04-48*).